

canalisation principale. On prévoyait que le gaz serait distribué dans les Cantons de l'Est en 1983 et dans la région du lac Saint-Jean en 1984.

La TransCanada Pipeline Limitée a entrepris un important programme de construction en 1982, afin d'augmenter la capacité de sa canalisation dans les Prairies et d'aménager le raccourci de North Bay dans l'est de l'Ontario. Ce raccourci, qui mesure 400 km de long et qui a coûté \$450 millions, a permis de réduire considérablement la distance que doit parcourir le gaz pour atteindre les nouveaux marchés du Québec. Il est entré en service au mois de décembre 1982.

Le projet de réseau appelé Alaska Natural Gas Transmission System (ANGTS) a été conçu pour l'acheminement du gaz naturel depuis Prudhoe Bay (Alaska), via le Canada, jusqu'aux marchés américains du Midwest (par un embranchement oriental) et de la Californie (par un embranchement occidental). On s'attend que la longueur totale du pipeline dépasse 7 700 km. Des dispositions avaient été prises en vue de la construction préalable du tronçon canadien pour faciliter la vente du gaz canadien aux États-Unis, avant le début de la construction du gazoduc principal en Alaska. Le 1<sup>er</sup> octobre 1981, on a commencé d'acheminer le gaz albertain vers les États-Unis par l'embranchement occidental. La construction de l'embranchement oriental, sur un parcours de 636 km a été achevée et, le 1<sup>er</sup> septembre 1982, les premières livraisons de gaz naturel au moyen de cette canalisation débutaient. En avril 1982, les promoteurs de l'ANGTS ont reconfirmé leur engagement à l'égard de ce projet. Toutefois, en raison d'une conjoncture économique défavorable et de certains problèmes de marketing, la réalisation du projet a été reportée à la fin de 1989.

La Polar Gas se propose de construire une canalisation en Y pour raccorder à la fois les réserves de gaz naturel de l'archipel Arctique (partie est), et celles du delta du Mackenzie (partie ouest), et de desservir les marchés du sud du Canada. La date la plus rapprochée à laquelle il est prévu que l'aménagement de cette canalisation pourrait débuter est 1990. Ses installations s'étendraient sur 5 000 km de long, avec un débit estimatif de 61 millions de mètres cubes par jour.

Un projet pilote de l'Arctique (PPA), commandité par Petro-Canada, Nova, Dome Petroleum et Melville Shipping, a été mis de l'avant en vue de la liquéfaction du gaz naturel de l'Arctique Est et de son acheminement par méthaniers brise-glace jusqu'à un port de l'Est canadien, où il serait regazéifié. À l'origine, la destination ultime de ce gaz devait être le marché américain mais, à la fin de 1982, les commanditaires du PPA ont examiné la possibilité d'alimenter les marchés européens. Au milieu de 1982, la TransCanada Pipeline Limitée a retiré la requête qu'elle avait déposée auprès de l'Office national de l'énergie (ONE) en vue de construire et d'exploiter le terminal de regazéification. Les commanditaires du PPA ont demandé à l'ONE de modifier le calendrier de ses audiences publiques afin

d'examiner, de façon distincte, l'élément nord du projet avant de procéder à l'étude de l'élément sud. L'ONE a alors décidé de suspendre, pour une période indéfinie, toutes les audiences publiques concernant le PPA, jusqu'à ce que les commanditaires obtiennent plus de renseignements sur la destination finale du gaz naturel visée par le projet.

Vers la fin de septembre 1983, le rapport d'un groupe de travail sur les coûts de construction des pipelines paraissait. Ce rapport traitait surtout des façons de minimiser les coûts de construction des oléoducs et des gazoducs. Dans son étude, le groupe de travail en question a fait appel à des sociétés pipelinaires, des entrepreneurs, des fournisseurs de matériaux, des syndicats, des ouvriers, des producteurs de gaz et de pétrole, ainsi qu'à des représentants de ministères et organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux.

### 11.6.2 Oléoducs

Le pétrole canadien est acheminé vers ses marchés par un ample réseau d'oléoducs qui s'étend des champs pétrolifères de l'Ouest canadien jusqu'à Vancouver, et, à l'Est, jusqu'à Montréal. Ce réseau dessert les raffineries canadiennes, de la Colombie-Britannique au Québec inclusivement, ainsi que les marchés américains de Puget Sound dans le Midwest, et différentes régions de la partie nord de l'État de New York.

Les éléments majeurs du réseau en question sont constitués par les canalisations principales de l'Interprovincial Pipe Line Limited et de la Trans Mountain Pipe Line Co. Ltd. Ces deux oléoducs prennent naissance à Edmonton et sont alimentés en pétrole brut par un réseau de collecte. À l'extérieur de l'Alberta, la société Interprovincial Pipe Line Ltd. reçoit et achemine vers l'Est le pétrole brut de la Saskatchewan et du Manitoba. La Trans Mountain Pipe Line Ltd. exploite des oléoducs vers l'Ouest et reçoit du pétrole brut de la Colombie-Britannique pour le livrer à Vancouver; elle exploite aussi des embranchements qui desservent les raffineries de l'État de Washington.

En novembre 1981, l'ONE autorisait l'Interprovincial Pipe Line (NW) Ltd. à construire un pipeline de 866 km allant de Norman Wells (Territoires du Nord-Ouest) à Zama, dans le nord de l'Alberta. Selon les plans convenus, cette canalisation pourra transporter 1.6 million de mètres cubes par an de pétrole brut et de liquides de gaz naturel. La fin de travaux d'aménagement est prévue pour le milieu de 1985.

### 11.7 Charbon

En 1981, le Canada devenait un exportateur net de charbon pour la première fois, avec un excédent commercial de \$203 millions. L'industrie canadienne du charbon a ensuite connu une année de rajustements, au cours de laquelle la conjoncture économique l'a forcée à réduire sa production par suite du fléchissement des activités dans de nombreux secteurs. Malgré ce recul, le Canada a renforcé sa